

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 14 mars 2016

Le lundi 14 mars 2016 à 19h00, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués en date du 9 mars, se réunissent à la mairie de Courcôme.

Présents : MM. GEOFFROY Fabrice, COLIN Bernard, ARPAGIAN Philippe, DIOGO Jean, PANAR Michel, CAILLETON Thierry, Mmes SALOMON Josiane, GIRAULT Stéphanie.

Absents : MM. MEUNIER Jean-Michel excusé donne son pouvoir à M. GEOFFROY, BERTRAND Olivier excusé donne son pouvoir à M. PANAR.
M. DIOGO Jean est nommé secrétaire de séance.

DECISIONS

Approbation du dernier compte rendu de conseil municipal.

1-Avis sur le rapport d'évaluation des charges transférées, établi par la CLECT de la Communauté de communes Val de Charente :

Le premier rapport de la CLECT ayant été rejeté (faute d'unanimité des communes de la CDC), M. Geoffroy nous présente le nouveau rapport les conditions d'intégration des attributions de compensation, proposées par la CLECT suite à sa dernière réunion du 7 mars 2016. Toutes les communes doivent de nouveau délibérer.

Après étude du rapport, le conseil municipal vote à l'unanimité son adoption.

3-Questions diverses :

-M. le Maire signale qu'il y a « rumeur » de la fermeture de la classe unique de l'école de Charmé à la rentrée de septembre 2016. Cette classe serait redistribuée entre les écoles de La Faye et de Courcôme pour une durée de deux ans. M. le Maire doit assister à une réunion avec les parents d'élèves et les élus jeudi 17 mars, et nous tiendra ensuite au courant de la situation exacte.

-Même si le calcul des attributions de compensation au niveau de la CDC n'était pas validé, le budget de la commune sera voté le 6 avril 2016 à 18h30, avec les éléments connus à ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 20h00.